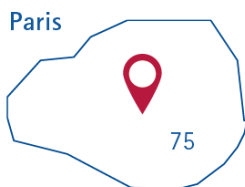


BILAN ANNUEL 2025

Tribunal administratif de Paris



Corinne LEDAMOISEL
Présidente du tribunal
administratif de Paris



Effectifs de la juridiction :

224
personnes dont :
95
magistrates
et magistrats
129
agentes et agents de greffe
et aides à la décision

En 2025, grâce à une mobilisation sans faille de ses équipes et à la réorganisation de son activité, le tribunal administratif de Paris a une nouvelle fois battu son record en ayant jugé près de 31 700 affaires, soit 4 200 de plus que l'an passé.

Il a également continué à traiter une part importante d'affaires complexes et sensibles, concernant la vie locale de la capitale, les libertés de nos concitoyens ou des contentieux gouvernementaux. Il s'est ainsi prononcé sur des litiges portant sur l'interdiction ou la sécurisation par drones de manifestations, la légalité du marché des vitraux de Notre-Dame, l'organisation de soirées dansantes en présence d'animaux en captivité à l'Aquarium de Paris, les conditions d'affectation dans les lycées publics de l'académie, le port d'un couvre-chef par un personnel hospitalier, le blocage de l'accès des mineurs à des sites pornographiques, les agréments accordés à des comités d'éthique en expérimentation animale, ou encore le rapatriement d'enfants français retenus en Syrie.

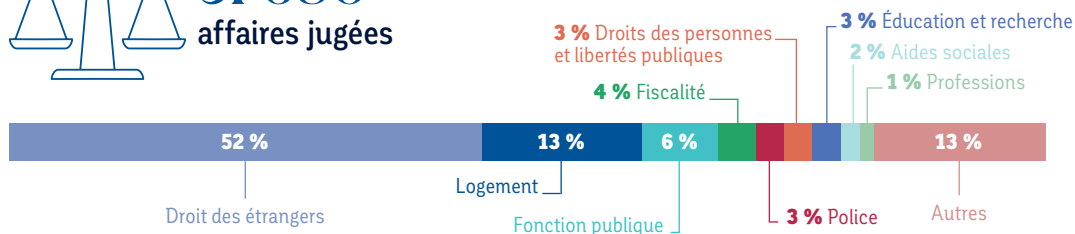
Parallèlement, le tribunal a continué à s'ouvrir sur la cité et à expliquer ses méthodes de travail et son rôle dans la préservation de notre État de droit, à travers l'accueil à des audiences ou en stages d'étudiants et d'élèves, sa participation aux Journées du patrimoine, à la Nuit du droit ou au DuoDay. Il a par ailleurs renforcé ses liens avec ses interlocuteurs institutionnels à travers des rencontres périodiques mais aussi avec les avocats et les universitaires du territoire qui ont, pour la première fois, commenté plusieurs décisions de sa lettre de jurisprudence. Il a également poursuivi son action en matière de médiation administrative.

La détermination du tribunal à accomplir sa mission au service des justiciables a permis de préserver les délais moyens de jugement, inférieurs aux moyennes nationales, et de maintenir de très faibles taux d'appel et de réformation. Et ce, en dépit du nombre d'affaires enregistrées, dont la hausse, déjà constatée les années antérieures, s'est encore très fortement accentuée (+21%), tant en ce qui concerne le contentieux du droit des étrangers qui représente toujours près de 52% des affaires enregistrées, que de nombreuses autres matières (fiscalité, fonction publique, environnement, urbanisme) ou encore les référés urgents.

2025 en chiffres



31 680
affaires jugées



Aides sociales : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Droits des personnes et libertés publiques : garantie des libertés publiques et des droits fondamentaux, naturalisations, etc.

Éducation et recherche : inscription, déroulement et obtention des examens dans les établissements d'enseignement public et privé

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

Logement : aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes de HLM, etc.

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Professions : activités des professions réglementées (architectes, avocats, experts-comptables, notaires, professions de santé, etc.).



6 762

affaires jugées en urgence (référés)

✚ 13 % par rapport à 2024



37 883

affaires enregistrées

✚ 22 % par rapport à 2024



7 mois et 17 jours

de délai moyen de jugement

✚ 8 jours par rapport à 2024



80 %

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



99

médiations engagées

36 % de taux de réussite